

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**6<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2013**

**Séance du 15 novembre 2013**

CG 13/6<sup>ème</sup>/VI-01

*L'an deux mille treize, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Vigué.*

**GRAND SUD LOGISTIQUE**

—  
Cette session est l'occasion de vous présenter les dernières informations sur la ZAC Grand Sud Logistique.

**1 - Implantation en cours :**

Le Groupement des Mousquetaires - Intermarché a lancé en mars dernier la réalisation de la **deuxième phase** de son bâtiment. La surface construite de ce site passera de **35 000 m<sup>2</sup> à plus de 70 000 m<sup>2</sup>** (soit 7 hectares couverts).

Cette extension permettra la création, à l'automne 2014, de 200 emplois supplémentaires, portant ainsi à 350 le nombre total d'emplois pour cette seule entreprise.

Afin de conserver des possibilités de développement, le Groupement des Mousquetaires - Intermarché vient de procéder à l'acquisition d'une quinzaine d'hectares supplémentaires. **De nouvelles extensions de bâtiment sont à prévoir dans les prochaines années.**

**Concernant le permis de construire déposé par la Société PRD**, il est en cours d'instruction cette société s'étant portée acquéreur d'un terrain de 7 HA (promesse de vente signée le 7 Février 2013 ).

**Le bâtiment projeté** par ce promoteur-investisseur, spécialisé en immobilier logistique, **aura une surface totale de 30 000 m<sup>2</sup>**.

## **2 – Promotion et commercialisation :**

Dans le cadre de leurs actions de prospection, l'ADE 82 et le Syndicat Mixte ont identifié de nouvelles entreprises susceptibles de s'implanter sur la ZAC Grand Sud Logistique.

**Deux nouveaux projets** représentant une surface de foncier de **30 Ha** sont actuellement accompagnés pour étudier leur positionnement sur la ZAC.

Le Syndicat Mixte et l'Agence de Développement Economique participeront au Salon de l'Immobilier d'entreprise - SIMI 2013 - qui se déroulera du 4 au 6 décembre prochain à Paris.

Ce salon regroupe l'ensemble des professionnels de l'immobilier d'entreprise notamment de la filière logistique. Il est l'occasion d'assurer la promotion de l'ensemble des zones d'activités de notre territoire et tout particulièrement de la ZAC Grand Sud Logistique.

## **3 - Mesures compensatoires :**

Au titre du dossier de réalisation de ZAC, **le Syndicat Mixte s'était engagé dans la mise en œuvre de mesures compensatoires** sur la ZAC Grand Sud Logistique, ces actions ayant pour objet de limiter l'impact des aménagements par la mise en valeur de nouveaux espaces favorables à la biodiversité locale.

Au cours de l'année 2013, le Syndicat Mixte, en partenariat avec le Service de l'Environnement et du SATESE a établi **un plan d'action, en 3 phases, pour restaurer le Ruisseau du Vergnet**.

La première phase de restauration, qui porte sur un tronçon d'environ 500 mètres, a fait l'objet d'une intervention en vue de nettoyer le lit du ruisseau par l'enlèvement d'encombrants et de souches. La ripisylve a fait l'objet d'un important entretien. Ces travaux ont permis d'améliorer le fonctionnement hydraulique du ruisseau et de limiter le développement de plantes invasives sur les berges.

Les prochaines phases de restauration seront engagées en 2014 et porteront sur la reconstitution de la ripisylve, qui a été détruite par les activités agricoles depuis des décennies sur ce tronçon, ainsi que la création de méandres.

**Ces aménagements renforceront l'intérêt écologique** tout le long de ce ruisseau qui traverse la ZAC sur un linéaire de 1,5 km.

Dans le même temps, le Syndicat Mixte a confié une mission au CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) Midi-Quercy afin de localiser les axes de migrations préférentiels des amphibiens, et particulièrement des salamandres, entre la Forêt Domaniale et le nord de la ZAC.

**L'ensemble de ce programme illustre pleinement la volonté et les actions mises en place par la Syndicat Mixte Grand Sud Logistique pour concilier développement économique et préservation de l'environnement.** La feuille de route établie par le Syndicat Mixte lors des phases de conception du projet, entre aujourd'hui dans sa phase de mise en œuvre.

\* \* \* \* \*

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

– Prend acte du rapport d'information de Monsieur le Président concernant la ZAC Grand Sud Logistique.

Acte donné.

Le Président,